

Charte sanitaire de prévention contre le COVID-19

En raison du contexte exceptionnel, notre établissement s'engage à respecter la Charte « Séjour Serein » en matière de prévention contre le Covid-19. Nous souhaitons vous permettre de passer d'agréables moments tout en assurant une hygiène et une sécurité optimales pour tous.

Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- respecter les directives et recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19
- désigner un référent chargé de documenter et tenir à disposition les protocoles permettant de garantir la meilleure sécurité sanitaire possible
- faire respecter les gestes barrières et les recommandations par tous
- renforcer la désinfection dans tout l'établissement :
 - en adaptant nos organisations et nos plans de nettoyage
 - en utilisant et en mettant à votre disposition les produits désinfectants recommandés
- adapter au contexte sanitaire l'aménagement de notre hébergement et ses modalités d'utilisation
- favoriser la dématérialisation de nos communications, paiements et factures

La sérénité est l'affaire de tous :

- nous vous souhaitons la bienvenue même si chacun doit rester à distance
- vous profiterez de moments de convivialité mais sans éternuer sur vos voisins, plutôt dans votre coude
- vous allez vous déconfiner, prendre l'air, mais si vous déclarez des symptômes, dites le nous
- et pour finir, rappelez-vous votre enfance : « Tu t'es lavé les mains ? »

Votre bien-être reste notre priorité !

Le 7 Mai 2020 Valérie du Chalet du Soubr.

ARLEMO CHALET DU SOUBR
130 RTE DU SQUALOR
55400 ARRENS MARSOUS
TÉL 03 83 204 236

Charte élaborée par un réseau de propriétaires de maisons d'hôtes et de gîtes
en adéquation avec les préconisations des institutions internationales et nationales